

N°187/2018.

ARRETE DU MAIRE

MESURE EXCEPTIONNELLE PORTANT REGLEMENTATION DES MARCHES MUNICIPAUX HEBDOMADAIRES.

Le Maire de la commune de LARGENTIERE.

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2121-29, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-2, L.2214-4, L.2214-18, L.2221, L.2224-18 à L.2224-22, L.2331-3.
- Vu les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création et à l'organisation des marchés sur le domaine public communal en date du 29 novembre 1958 & du 11 juin 1990,
- Vu, l'avis des représentants des organisations professionnelles concernés et consultés en date du 27 novembre 2018.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du mercredi 19 avril 2006, portant approbation du règlement des marchés communaux.
- Vu l'arrêté N°58.2016, et notamment son article 4 ;
- Considérant qu'il est opportun, dans le respect du règlement type des marchés de France, de modifier, à titre exceptionnel, les jours de marché pour les mardi 25 décembre 2018 et 1^{er} janvier 2019.

ARRETE.

ARTICLE 1 :

A titre exceptionnel, et à la demande des commerçants non sédentaires, les marchés hebdomadaires du mardi 25 décembre 2018 et du mardi 1^{er} janvier 2019, sont avancés au lundi 24 pour le premier et au lundi 31 décembre 2018 pour le second.

Article 2 :

Quel que soit la modification du report exceptionnel du jour de marché, l'arrêté N° 58.2016, relatif à la réglementation du marché municipal est inchangé et reste applicable.
Les infractions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Largentière,
Monsieur le Responsable des Services Techniques Communaux,
Madame la Présidente du Syndicat des Forains,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous Préfète de Largentière.

Fait à Largentière, le 05 décembre 2018

Le Maire,



Adjoint délégué
Mr PAUL André

Jean Roger, DURAND.